

Dimanche 11 JUIN 2023
Ecole de danse Laurent Francon
40 rue de Marclan - MURET

Epreuves Classificatrices D, E et F/Premiers Pas

Opens toutes séries

Compétition de proximité (Occitanie, Nouvelle aquitaine, PACA, AURA)

Horaires prévisionnels : Ouverture des portes 10H - Début des Compétitions 11H

Epreuves Classificatrices Latines et Standards:

- Juveniles I E
- Juveniles II D/E
- Juniors I D/E
- Juniors II D/E
- Youth D/E
- Adultes D/E
- Seniors I D/E
- Seniors II D/E
- Seniors III D/E
- Seniors IV D/E (standard)

Autres épreuves :

- Juveniles F/Premier Pas
- Juniors F/Premier Pas
- Youth/Adultes F/Premier Pas
- Séniors F/Premier Pas

Opens:

- Jeunes C, D, E, F Latines (4 danses)
- Jeunes C, D, E, F Standards (4 danses)
- Youth/Adultes A, B, C, D, E, F Latines (4 danses)
- Youth/Adultes A, B, C, D, E, F Standards (4 danses)
- Seniors I, II, III D, E, F Latines (4 danses)

COMPETITION
Agréée FFDanse
23-031

ATTENTION :
Présentation obligatoire
Du passeport danse et
De la licence avec photo
Pour le retrait du dossard

Séniors I,II,III A,B,C Latines (5 danses)
Seniors I, II A, B, C, D, E, F Standards (4 danses)
Seniors III, IV A, B, C, D, E, F Standards (4 danses)

Défi danse :

Solo Dance – 14 ans CCC – RUMBA - JIVE
Solo Dance + 14 ans CCC – RUMBA - JIVE

Corps arbitral:

Chairman: Laurent Malgrat
Directeur de tournoi: Laurent FRANCON
Juge Départemental/ Régional : Monique Ferreira
Juge National : Diana RIBAS
Juge National: Gérard GRAZIOLI
Scrutateur: Christelle MARTIN

Date limite d'inscription le mercredi 1^{er} juin

Dossards :

Un droit de dossard obligatoire sera exigé de tous les couples sauf du CD31 des catégories Youth, Adulte, Senior I, Senior II, Senior III et Senior IV s'inscrivant à toute compétition inscrite au calendrier fédéral (sauf épreuves du Championnat de France). Ce droit de dossard s'élève à 10 € par couple inscrit et sera à régler directement à l'organisateur.

Pour recevoir son dossard lors des compétitions, le compétiteur devra présenter son « passeport danse » avec la vignette « timbre licence » de la saison en cours collée dessus. Chaque athlète doit être en mesure de prouver son identité auprès du Chairperson.

Un couple doit se conformer aux directives données par l'organisateur. Dans tous les cas, il doit retirer son dossard au moins une heure avant son premier passage programmé.

Désistements :

En cas de désistement, le couple doit impérativement prévenir l'organisateur 48 heures à l'avance par tout moyen à sa disposition.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE DANSE
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Renseignements ou demandes d'informations :

Tous les athlètes doivent passer par l'intermédiaire des dirigeants de leur structure affiliée d'appartenance pour toute demande d'information concernant la vie fédérale, quelle qu'elle soit.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE DANSE
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Renseignements:

FFD-CD31
Laurent Malgrat
malgratlaurent@yahoo.fr
0778267350

Contact le jour de la compétition: Isabelle JULIAT : 06.13.85.32.10

Entrée: Participation libre.

Attention!! Le nombre de places est limité et réservé aux proches des danseurs.

JULIAT Isabelle
Secrétaire CD31
Tél : 06.13.85.32.10
haute.garonne@ffdanse.fr